

Le programme Athéna récompensé pour son enseignement novateur

Athéna, le programme d'études anticipées pour les collégiens, lancé en 2015 par la Faculté des sciences, poursuit son travail d'encouragement et obtient le «Credit Suisse Award for Best Teaching»

Fort du succès rencontré l'an dernier avec plus de 70 participants dont une moitié de jeunes filles, le programme Athéna renouvelle l'expérience cette année. Ce projet novateur permet à des collégiennes et collégiens genevois de suivre des cours de mathématiques et de physique de l'UNIGE. Les élèves sont admis sur la base d'un dossier, ils sont ensuite encadrés par des tuteurs (étudiants avancés, doctorants ou jeunes chercheurs) et ont la possibilité de se présenter à l'examen. En cas de réussite, ils peuvent faire valider les crédits acquis au moment de leur inscription à l'UNIGE dans l'un des deux champs d'étude.

L'initiative vise à améliorer la transition entre école se-



condaire et université, tout en encourageant les jeunes, notamment de sexe féminin, à se lancer sur la voie, peut-être intimidante, des mathématiques ou de la physique. C'est l'occasion aussi de faire découvrir l'excellence de la recherche et de l'enseignement qui se fait dans ces disciplines à l'UNIGE.

INSPIRÉ DU VOISIN ALLEMAND

Le projet s'inspire de l'Allemagne où les universités pratiquent déjà ce type de recrutement par programmes d'études anticipées (toutes disciplines confondues) qui se traduit entre autres par une nette augmenta-

tion de la présence de femmes dans des filières académiques comme la physique. À l'UNIGE, l'équipe en charge du projet, composée de sept personnes (sans compter la dizaine de tuteurs), espère bénéficier des effets de ce travail d'encouragement d'ici à quelques années.

AWARD FOR BEST TEACHING

Lancée à la rentrée 2015, la première édition a été un succès avec très peu d'abandons en cours de semestre et environ 50% d'élèves inscrits à l'examen. Les participants, de même que les parents, les tuteurs, les enseignants et les autorités

publiques saluent une formule très satisfaisante, motivante et enrichissante. Les professeurs à l'origine de l'initiative genevoise, Michele Maggiore et Andréas Mueller, ont d'ailleurs été récompensés par le «Credit Suisse Award for Best Teaching» décerné le 15 novembre dernier, à l'occasion de la remise des diplômes de la Faculté des sciences.

ÉGALITÉ ATTEINTE

Pour sa deuxième édition, le programme Athéna accueille 75 participants, dont plus de la moitié (44) sont des jeunes filles. Des élèves déterminés, il va sans dire, car chaque semaine, ils consacreront environ 8 h (2 h de cours, 2 h avec le tuteur et 4 h de travail personnel) à leur engagement universitaire. Afin de réduire le plus possible les conflits dans leurs agendas, quatre des six cours académiques proposés sont programmés le mercredi après-midi. —

POUR EN SAVOIR PLUS

Athéna
Programme d'études anticipées
www.unige.ch/-/athena

BREF, JE FAIS UNE THÈSE

Le juste prix du café

LIDEIKYTE-HUBER GIEDRE
Faculté de droit

Sujet de thèse:
«Problèmes conceptuels de l'impôt sur les sociétés: aspects suisses et comparés»



Nous savons tous que nous payons des impôts sur le revenu. Il en va de même pour les entreprises. C'est ce qu'on appelle l'impôt sur les bénéfices. Comme le concept d'entreprise est une fiction juridique, qui paie vraiment ce type de taxe? Il s'agit, par exemple, du consommateur. Prenons un exemple: lorsque vous achetez un café chez Starbucks, vous contribuez aux profits de la multinationale. Mais est-ce que ce faisant vous aidez également la célèbre enseigne américaine à s'acquitter de ses impôts? Dans les faits, personne ne sait en effet qui, du point de vue éco-

nomique, paie réellement les impôts touchant les sociétés. Vu sa nature fictive, ces dernières peuvent très facilement répercuter la charge fiscale de diverses manières. Plusieurs options se présentent à elles pour payer leur facture fiscale.

Premièrement, elles ont la possibilité de réduire leurs réserves, ce qui en principe diminue leur valeur et impacte leurs actionnaires. C'est l'hypothèse la plus répandue dans les discussions politiques.

Elles peuvent également réduire leurs frais, les salaires de leurs employés par exemple, et donc transférer la charge fiscale sur ceux-ci.

Une troisième option consiste à augmenter le prix des produits pour que la charge soit répercutée sur les consommateurs, sur le café dans le cas de Starbucks.

Enfin, certains chercheurs estiment que la charge fiscale d'une société pourrait aussi être répercutée sur l'ensemble des investisseurs, même ceux qui ne sont pas liés à cette entité.

Ce qui m'intéresse dans cette incertitude économique, c'est la justice fiscale. Le principe fondamental de n'importe quel système occidental

d'imposition est d'adapter la charge fiscale à la capacité économique d'une personne réelle et vivante. Pourtant, ce n'est pas le cas avec l'impôt sur les sociétés. De plus, à ce jour, aucune étude n'a démontré avec certitude sa réelle incidence économique.

Cet impôt est-il légitime dans la mesure où il est impossible de savoir qui le paie en fin de compte? Y aurait-il une autre justification pour garder cet impôt? Est-ce un instrument de politique économique? Dans ma thèse, j'explore des théories politiques et juridiques pour répondre aux questions liées à la logique et aux enjeux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés pour que les consommateurs sachent s'ils paient le prix juste chaque fois qu'ils commandent, par exemple, un café au Starbucks. —

CONCOURS

Ma thèse en 180 secondes
a eu lieu le 22 mars 2016 à Uni Mail
Visionnez la présentation de Giedre
www.unige.ch/-/Giedre